



Lille, le 1<sup>er</sup> juillet 2016

## Communiqué de presse

### DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN EN MER : CONCERTATION POUR L'IDENTIFICATION D'UN SITE AU LARGE DE DUNKERQUE



Michel Lalande, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet du Nord, et le vice-amiral d'escadre Pascal Ausseur, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord ont présidé, le mardi 28 juin 2016, une réunion de concertation avec les élus pour affiner une zone propice au développement d'un parc éolien en mer au large de Dunkerque. Cette réunion fait suite à l'annonce du 4 avril 2016 par la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer du lancement d'un troisième appel d'offres sur l'éolien en mer au large de Dunkerque.

Le développement de l'éolien en mer est un objectif du Gouvernement. Il vise une capacité supplémentaire autorisée comprise entre 500 et 6000 MW d'ici 2023, en complément des 3 000 MW déjà autorisés dans les précédents appels d'offres. Cet objectif s'inscrit pleinement dans le cadre fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit d'atteindre en 2030 une part des énergies renouvelables représentant 32 % de la consommation énergétique finale et 40 % de la production d'électricité. L'accélération du rythme de développement des énergies renouvelables engagé par la France montre sa détermination à œuvrer dans le sens défini par l'Accord de Paris, conclu en décembre 2015 suite à la COP 21, qui prévoit de limiter l'augmentation de la température sur notre planète.

Selon les études menées à ce jour, le littoral dunkerquois, riche d'une longue histoire maritime et industrielle, présente des conditions techniques et économiques particulièrement favorables au développement de cette énergie. Il s'agira donc de concilier les différents enjeux et usages propres à cette zone (prise en compte de l'environnement et des paysages, préservation des intérêts économiques existants, circulation et sécurité maritime...)

Pôle énergétique de premier ordre, le Dunkerquois dispose d'un savoir faire et d'une expertise reconnus en la matière, notamment en termes de recherche et d'ingénierie, comme le démontre le pôle d'excellence et d'innovation EuraEnergie, plateforme énergétique de dimension européenne lancé lors des Assises Européennes de la Transition Énergétique qui se sont tenues cette année à Dunkerque.

L'implantation d'un parc éolien offshore à proximité viendra renforcer cette dynamique de territoire autour de la filière énergie que les élus et les acteurs économiques et académiques du territoire ont su mettre en place, avec l'appui des autres partenaires institutionnels que sont l'État et le Conseil régional.

Lors de la réunion, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) et le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ont rappelé le contexte de l'exercice de concertation, les critères technico-économiques pris en compte dans la définition de la zone propice soumise à la consultation et le calendrier. Les préfets, accompagnés de l'ensemble des services de l'Etat concernés par ce projet, ont ensuite longuement échangé avec les élus du territoire présents. Chacun a pu, à cette occasion, exprimer les enjeux sur lesquels il conviendra d'être vigilants dans la suite du processus.

Service régional  
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

La concertation associe en région l'ensemble des parties prenantes avec plusieurs réunions thématiques :

- le 28 juin après-midi, réunion sur le thème de l'environnement,
- le mercredi 6 juillet matin, réunion sur la pêche et l'aquaculture marine,
- le mercredi 6 juillet après-midi, réunion sur le thème des usages et de la circulation maritime.

Le public est également associé à la concertation. Une réunion de consultation du public sera organisée le mardi 12 juillet 2016 à 18 h au pavillon des Maquettes, route de l'écluse Trystram à Dunkerque.

Le public peut, dès à présent et jusqu'au 31 juillet 2016, faire part de ses observations sur le site internet de la DREAL, à l'adresse suivante : <http://www.nord-pas-de-calais-picardie.developpement-durable.gouv.fr/?Consultation-du-public-sur-l-eolien-en-mer-au-large-de-Dunkerque>

Les conclusions de la consultation en région donneront lieu in fine à un rapport qui sera transmis à la ministre. Ce rapport alimentera le processus de dialogue concurrentiel piloté par le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, visant à désigner un lauréat. Une fois le projet défini par le lauréat, le public sera de nouveau consulté dans le cadre des procédures classiques prévoyant son association (débat public, enquête publique).